

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

177x21

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE **À L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL** **DES FEUX DE FORÊTS DES PENNES MIRABEAU**

Le Conseil Municipal est informé que l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêts, représentée par son Président Monsieur Michel DELEUIL, dont le numéro SIRET est le 503837643, a présenté une demande de subvention complémentaire auprès des services municipaux pour l'année 2021.

Cette demande est notamment justifiée afin de pourvoir aux frais de repas des bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile qui, pendant la saison à risques feux de forêt (du 1^{er} juin au 30 septembre), exercent des missions de surveillance qui peuvent être continues (9h30 – 21h30) lors des jours de grand vent, ce qui nécessite une prise de repas en restant présent sur le terrain.

Considérant que ces bénévoles sont des acteurs prépondérants de la protection de la forêt et de l'environnement au travers les différentes missions qu'ils mènent sur la commune tout au long de l'année : intervention pédagogique dans les écoles ; intervention auprès des administrés pour les informer sur les Obligations Légales de Débroussaillage ; surveillance incendie...

Sur ces bases, il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 300,00€ (trois cents euros).

Le Conseil Municipal après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention complémentaire à l'Amicale du Comité Communal de Feux de Forêts d'un montant de 300,00 €

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1er Juillet 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI